

SI.EN-UNSA

Réunion académique

NICE

Compte-rendu de la réunion du 12 mars 2014

Participants : Géraldine GAUDINO, Joël HERVE, Thierry HUG, Marthe LEVEQUE, Elisabeth JARDON (BN) et Bernard REVEST.

Absents excusés : Nathalie CARPENTIER, Jacqueline LANTZ, Isabelle LOCHET, Jacques MALADORNO, Françoise MOUNIE, Dominique QUINCHON, Cathy RIPOLL, Marc VERLAY et Jo ZIVIC.

La réunion se tient à l'Inspection de l'Education Nationale de Saint-Raphaël, dans la circonscription de Thierry HUG et autour d'un repas convivial.

Les échanges se font tout d'abord autour de la question du devenir des IEN et de leur circonscription, notamment suite à la parution du rapport Terra Nova.

La circonscription et le devenir Métier

Le rapport Terra Nova semble être source d'inquiétude chez les IEN du 1^{er} degré qui, au même titre que la fusion proposée des corps des PE et des PLC, redoutent la disparition de leur spécificité et du cœur de leur métier.

Parmi les craintes, celle liée à un pilotage confié aux principaux de collège qui pourrait rendre le travail de co-construction difficile selon les territoires, avec un risque de perte de l'autorité des IEN. En effet, selon les territoires, le co-pilotage est parfois inexistant dans le cadre des conseils école-collège.

De plus, le statut actuel des conseillers pédagogiques empêche de les envoyer en collège.

Le report de la publication des nouveaux programmes à 2016 accroît les incertitudes.

Il faut savoir que ce rapport soulève la réflexion des divers corps, tant au sein du SNPDEN que de notre syndicat. Il ne s'agit pour le moment que de propositions libres d'interprétation et à propos desquelles l'on pourrait envisager divers scénarios.

La veille et la mobilisation sont de rigueur, en l'attente d'éléments plus concrets.

Il nous faut en l'attente définir les indicateurs utiles à notre métier et réfléchir à la meilleure articulation entre inspection et direction.

Rappelons que, dans le cadre de la mobilisation du SI.EN-UNSA autour du grand corps d'encadrement pédagogique, réside la volonté de promouvoir un véritable travail collégial avec des missions diversifiées et complémentaires.

En matière de revalorisation des carrières des IEN 1^{er} et 2nd degrés, les perspectives sont ouvertes tant sur le plan indemnitaire que statutaire.

Notre syndicat se mobilise pour l'augmentation du montant des indemnités (pas moins de 1 000€ mensuels pour tous) ainsi que pour la réduction de l'amplitude de la modulation.

Pour les collègues intervenant dans les secteurs de l'éducation prioritaire, ils devraient prochainement bénéficier de la même indemnité spécifique que celle des chefs d'établissement.

Le SI.EN-UNSA milite pour la fin de la classe normale en hors-échelle A, avec la création d'un 11^{ème} échelon et une fin de hors-classe en hors-échelle C.

Notre syndicat est le seul à avoir su négocier la prise en compte de la situation particulière des collègues recrutés en 2007, pour l'accès à la HC.

Conditions de travail et relations entre IEN 1^{er} degré et IA-DASEN

Concernant les relations entre IEN du 1^{er} degré et IA-DASEN, une tension croissante se fait sentir, du fait de la difficulté d'exercer en permanence dans l'urgence. Les demandes de l'autorité hiérarchique sont parfois pressantes, du jour pour le lendemain, ce qui rend l'exercice du métier malaisé et la prise de recul nécessaire quasiment impossible.

Il en va souvent de même pour les IEN du 2nd degré.

Ce rapport hiérarchique mais surtout les missions afférentes aux inspecteurs sont sans nul doute à repenser.

Les postes de secrétaires sont en nombre insuffisant. Le SI.EN-UNSA réclame une augmentation de ceux-ci pour assurer la qualité du service public d'éducation. Les secrétaires de catégorie C exécutent des tâches normalement dévolues à la catégorie B !

Rythmes scolaires

La mise en place est peu aisée. Les IEN du 1^{er} degré sont souvent placés en position de médiateurs avec des municipalités qui ne veulent rien financer et des conseils d'école qui veulent réfléchir à la chronobiologie.

Il existe de fortes disparités selon les communes.

La volonté d'une dynamique plus large et de donner du sens à l'action éducative que prône notre syndicat n'est pas toujours entendue par les collectivités.

Le SI.EN-UNSA regrette que le PEDT ne soit pas rendu obligatoire. Il devrait en effet être un authentique outil de pilotage.

Formation

La question se pose tout d'abord de la rémunération des IEN intervenant dans les actions inscrites au PAF. Cela ne concerne que les IEN du 1^{er} degré, les IEN du 2nd degré, tout comme les IA-IPR, n'ayant jamais été rémunérés pour animer des formations.

Le décret 2010-35 paru au J.O. du 10 mai 2012 précise que ce droit à rémunération « n'est ouvert que lorsque (l'IEN) intervient hors de son organisme d'affectation et qu'il effectue cette activité à titre accessoire ».

FOAD (M@gistère)

Sans aucune concertation avec les IEN du 1^{er} degré, l'IA-DASEN décide seul des modules à mettre en place pour la formation des enseignants et demande aux IEN d'exécuter celui-ci, à hauteur de 18h dont 9h sous la forme de FOAD.

Il aurait été préférable que la connaissance du terrain que possèdent les IEN permette l'analyse des besoins des enseignants et donne ensuite lieu à la définition des modules, tout comme cela se fait dans le 2nd degré.

La formation des enseignants doit être pensée entre autres par les inspecteurs, au plus près du terrain, qu'il s'agisse de la formation continue mais aussi de la formation initiale, de par leur contribution à la construction des masters MEEF ou au choix des formateurs, par exemple.

Relations avec l'ESPE

Quatre IEN ont été contactés par l'ESPE pour intervenir sur la préparation à l'oral du CRPE. On peut regretter un manque de transparence mais surtout un problème d'ordre déontologique puisque les IEN seraient à la fois formateurs et recruteurs.

Il est donc urgent de clarifier les modes et temps d'intervention des IEN. Un cahier des charges rédigé en concertation entre le rectorat et l'ESPE est donc à prévoir.

Enfin, nous échangeons sur la question des **REP** qui ont pour objectif la valorisation de deux points géographiques : La Seyne et Bon voyage (Nucera). Un besoin de formation donc de remplacement et d'enseignants référents se fait sentir. Des moyens supplémentaires seront nécessaires ; qu'en est-il ? La question sera posée au secrétaire général du syndicat.

Aucun IEN du 2nd degré n'étant présent, les problématiques plus spécifiques n'ont pu être traitées mais demeurent d'actualité quant à la mobilisation du SI.IEN-UNSA (remboursement des frais de déplacement, devenir des PFMP, du diplôme intermédiaire et du CCF, Bac G-A, évolution des carrières, etc.).

Elisabeth JARDON se tient à leur disposition pour une éventuelle réunion plus spécifique au 2nd degré et propose d'organiser une réunion académique du SI.EN UNSA de Nice à la rentrée 2014 pour les 1^{er} et 2nd degrés.

Pour information, le représentant académique du SNIA-IPR UNSA propose également une réunion d'échange avec le SI.E N UNSA.

La séance est levée à 16h30.

